

Depuis le premier janvier 2022, la **nouvelle réglementation énergétique RE2020** est en place et elle vient radicalement remplacer l'ancienne et vieillissante réglementation thermique RT2012. Au final, est-ce une bonne chose pour les particuliers qui veulent faire l'acquisition d'une maison individuelle en bois dès cette année ?

## Sommaire



- [En somme, qu'est ce qui change comparé à la RT2012 ?](#)
  - [Ancienne RT2012 :](#)
  - [Nouvelle RE2020 :](#)
- [Une maison conforme RE2020 certes plus chère à l'achat](#)
- [Mais... une telle maison permet de faire des économies à long terme](#)
- [Quels équipements peuvent permettre des économies d'énergie ?](#)
- [Souhaitez-vous que l'on intervienne dans votre projet de construction d'une maison individuelle en bois conforme RE2020 ?](#)

## En somme, qu'est ce qui change comparé à la RT2012 ?

Parmi les principales disparités entre la RT2012 et la RE2020, on pointera les **limites de dépense énergétique dans le bâtiment**. Alors que la réglementation thermique 2012 coïncidait à un plafond de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an, similaire à la valeur moyenne **du label BBC (bâtiment basse consommation)**, la RE2020, exige désormais que la production d'énergie soit bien supérieure à la consommation.

Aussi, l'objectif principal pour la **RE2020 est de consommer encore moins d'énergie**. Cela signifie que tous les bâtiments construits dès 2022 seront beaucoup plus sensibilisés pour devenir des bâtiments à énergie positives (ou BEPOS) pour consommer et produire la même quantité d'énergie.

### Ancienne RT2012 :

**Catégorie de logements :** Bâtiments basse consommation (BBC)

**Usages pris en compte pour les calculs :** Refroidissement du bâtiment, chauffage principal, production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

**Objectif de consommation visé :** Diminution drastique de la consommation des différents équipements de la maison (intérieur/extérieur).

**Principaux items pris en compte :** Isolation thermique des bâtiments

## **Nouvelle RE2020 :**

**Catégorie de logements :** Bâtiments à énergie positive (BEPOS)

**Usages pris en compte pour les calculs :** Refroidissement du bâtiment, chauffage principal, production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage, appareils ménagers, appareils électroménagers.

**Objectif de consommation visé :** Disparition des pertes énergétiques à l'aide d'une gestion intelligente de la consommation

**Principaux items pris en compte :** Isolation thermique des bâtiments, production d'énergie (énergie renouvelable) et empreinte environnementale (privilégiez la construction bois notamment).

## **Une maison conforme RE2020 certes plus chère à l'achat**

Ce serait vous mentir si je vous disais qu'une maison en bois RE2020 coûtait moins chère qu'une maison conforme RT2012. Bien évidemment, au vu des nombreux nouveaux équipements et isolation renforcée que doit recevoir une telle construction, **le prix sera bien plus élevé.**

On parle généralement d'une hausse de **10 à 15% soit environ 2000€ à 2200€ du m<sup>2</sup>** pour une maison d'environ 100m<sup>2</sup>. Notez que plus la maison sera petite, plus le coût au m<sup>2</sup> monte en flèche. A l'inverse, plus vous souhaitez une grande maison (environ 150m<sup>2</sup> par exemple), plus le prix eu m<sup>2</sup> diminuera.

## Mais... une telle maison permet de faire des économies à long terme

Nous le voyons par exemple dans le secteur de l'impression. Vous n'avez jamais remarqué que si vous achetez une imprimante à 40 ou 50€ seulement, vous vous retrouvez avec des consommables (cartouches d'encre) extrêmement chers qu'il faut remplacer très régulièrement ? Il en va de même pour les machines à café avec dosettes. Parfois même, la machine à café est offerte ou vendue 1€ pour vous inciter à rester chez eux.

Parfois **faire l'acquisition d'un produit plus onéreux au départ** permet de faire des économies non négligeables sur le long terme. Toujours en restant sur l'exemple de l'imprimante, il est ainsi préférable d'acheter un produit 10 fois plus onéreux au départ et dépenser le moins possible en consommables. Pour ma part, j'ai fait l'achat d'une imprimante laser couleurs il y a quelques années et, non seulement je peux imprimer plus rapidement, mais aussi, les toners permettent plus d'un millier d'impressions... Autant dire que je ne regrette pas mon choix.

Dans le cadre de la maison individuelle c'est exactement la même chose même si les fourchettes de prix n'ont rien à voir avec une simple imprimante, j'en suis conscient. La **règlementation énergétique 2020 implique de revoir notre façon de construire** et c'est une bonne chose pour les propriétaires et pour l'environnement.

Non seulement une telle maison individuelle **respecte l'environnement avec un bilan carbone faible** voir neutre, mais elle permet surtout de consommer très peu d'énergie. Finalement, et vu l'inflation des [prix de nos jours](#) dans tous les secteurs, je considère que c'est une bonne chose de ne **plus devoir payer des factures exorbitantes d'énergie (EDF, GAZ, Fioul)**.

Il est même possible d'aller plus loin en équipant son habitation de [panneaux photovoltaïques](#) ou d'une éolienne. Désormais, avec ces équipements, ce n'est plus vous qui payez vos factures électriques. C'est plutôt le fournisseur d'électricité qui vous fera un chèque tous les ans pour avoir contribué à produire votre propre énergie verte que vous aurez réinjecté dans le réseau électrique.

## Quels équipements peuvent permettre des économies d'énergie ?

**Le système de chauffage** est l'élément principal à prendre en compte. Mettez donc plutôt sur une pompe à chaleur ou bien un poêle à bois afin de consommer le moins possible. Pour ces appareillages, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher d'un professionnel compétant afin de choisir un produit adapté et surtout bien réglé/calibré.

**L'éclairage intérieur et même extérieur** devra être à LED. Ainsi, vos éclairages intérieurs (suspensions, appliques, lampes de tables) devront recevoir des ampoules à base de LEDs. Idem pour l'éclairage extérieur : [lampadaire extérieur](#), éclairage étanche au sol, [applique extérieur](#), etc.

**La ventilation double flux** qui vient remplacer la ventilation simple flux permet de gérer la température de chaque pièce. Ainsi, s'il fait trop chaud dans une pièce, le système peut récupérer les calories en surplus afin de le réinjecter ailleurs. Une VMC double flux peut être raccorder au système de chauffage général afin que l'ensemble soit autonome.

**L'électroménager** que vous achetez devra être le moins énergivore possible. Tout comme pour l'exemple des imprimantes ci-dessus, privilégiez donc un réfrigérateur, un congélateur ou un four présentant la meilleure classe énergétique que possible. Cela sera certes plus onéreux à l'achat, mais vous vous y retrouverez sur le long terme.

**Eteignez l'éclairage d'une pièce lorsque vous n'y êtes plus.** C'est peut-être anodin comme geste mais beaucoup laisse allumer certaines pièces alors que personne n'y est présente. De nos jours, il existe des solutions avec détecteur de présence qui permettent ainsi d'éclairer une pièce simplement en présence d'une personne.

**La domotique** peut être un allié de taille car il est possible d'automatiser la gestion de votre maison avec une solution intelligente. Ainsi, vos volets roulants, l'éclairage des pièces et le système de chauffage peuvent gérés suivant l'orientation du soleil, de la température extérieur/intérieur, et de la présence ou non de personnes dans la maison individuelle. Avec la domotique, vous pouvez également demander à un robot aspirateur de s'occuper du sol pendant que vous

êtes au travail par exemple.

Les ouvertures ne sont pas à négliger dans la construction d'une maison passive. il est donc primordial de choisir des portes et fenêtres de qualité et à rupture de ponts thermiques. Depuis la mise en place de l'ancienne RT2012, chaque chantier fait l'objet d'un test d'étanchéité à l'air et les ouvertures ne sont pas épargnées. Nous vous conseillons donc de vous entourer de [menuisiers professionnels](#) qui pourront vous proposer des produits pérennes dans le temps.

## **Souhaitez-vous que l'on intervienne dans votre projet de construction d'une maison individuelle en bois conforme RE2020 ?**

Nous vous invitons à **nous contacter directement** afin que nous puissions partager autour de votre projet. Cliquez ici ou rendez-vous sur notre page contact.